





Le Proviseur

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet : Campagne « Bourse nationale de lycée » année scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

Affaire suivie par : Karen MORETTI Service intendance

La campagne de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2023/2024 se déroule jusqu'au 19 octobre 2023 inclus. <u>Cela concerne les familles des élèves non boursiers de lycée et n'ayant pas déposé une demande lors de la première campagne (mai-juillet 2023).</u>

Téléphone : 05 59 39 03 13

Courriel:

karen.moretti@acbordeaux.fr

Site Internet : https://www.lycee4sep tembre.fr/

> 22, Avenue du 4 septembre 64404 Oloron Sainte

> > **Marie Cedex**

La demande papier peut être déposée au lycée jusqu'au 19 octobre 2023

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande de bourse sur :

- https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728
- Pronote
- <u>le site du lycée</u> : <u>www.lycee4septembre.fr</u>

Vous devez joindre à votre demande, une copie intégrale de votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

En cas de concubinage, vous devez joindre tout document mentionnant le numéro fiscal de votre concubin.

Si l'enfant concerné par la demande de bourse ne figure pas sur l'avis d'imposition, joignez une attestation de paiement CAF indiquant les enfants à charge et un justificatif du changement de résidence de l'élève.

Si l'enfant concerné par la demande est sous votre tutelle, joignez une copie de la décision de justice désignant le tuteur <u>ou</u> copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF.

Pour toute autre situation, prenez contact avec Mme MORETTI.

La demande en ligne peut être formulée jusqu'au 19 octobre 2023

Pour la demande ligne, devez à vous vous connecter teleservices.education.gouv.fr avec votre compte **EduConnect** FranceConnect. Après la connexion, vous choisissez parmi les services proposés Mes services / Bourse de lycée puis Mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public. Vous consultez le simulateur pour voir si vous avez droit à une bourse. Vous devez renseigner votre numéro fiscal et le cas échéant, celui de votre concubin.

A l'issue de la saisie en ligne, vous recevez un accusé réception par courriel. Un suivi de dossier vous est proposé pour suivre l'avancement de votre demande.

Si vous ne disposez pas d'accès internet et/ou d'imprimante, demandez à recevoir un dossier papier. En cas de difficultés, Mmes GUILLOT et MORETTI, au service intendance, pourront vous aider à constituer votre demande par téléphone ou sur rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le Proviseur

Le Proviseur L

Jean-Michel SIMONET